

CONSEIL DE QUARTIER DU CENTRE – MARDI 9 OCTOBRE 2018

Présentation de l'ordre du jour par Fernand BERSON

SECURITE :

Nicolas LANGLIN, Chef de la Police municipale fait une présentation de son service et indique son évolution depuis trois ans, notamment en termes d'effectifs, mise en place de brigades de nuit trois soirs par semaine jusqu'à une heure du matin, des patrouilles en VTT pour une plus grande proximité avec les riverains et la mise en place opérationnelle d'un centre de supervision urbain.

Plusieurs questions ont été posées par les habitants du quartier :

A quoi sert le drone dont la Ville a fait l'acquisition ?

Monsieur LANGLIN indique qu'il sert à sécuriser l'ensemble des usagers sur des manifestations comme le marché de Noël, la cavale, etc., à sécuriser les forces de l'ordre et à prendre des photos de la Ville.

Monsieur le Maire qu'il y a des quartiers où la Police Nationale ne rentre pas et que le drone permet le survol de ces quartiers pour avoir une vue d'ensemble. C'est un outil de plus qui vient répondre à des difficultés que la Ville a dans certains quartiers.

Monsieur LANGLIN indique qu'on peut l'entendre mais qu'il n'est pas visible.

Quelles sont les pratiques de la police municipale quant aux motos qui font un bruit excessif ?

Monsieur LANGLIN indique qu'ils n'ont pas le droit de poursuivre les motos afin d'éviter les émeutes et les accidents. Les communs sont faits régulièrement par les patrouilles pour vérifier où sont stationnés les véhicules. Si le lieu n'est pas approprié, ils procèdent à la demande de destruction du véhicule. Des contrôles routiers sont faits régulièrement avec la police nationale. Les motards sont quelques fois également sollicités.

Un administré fait part des incivilités en ville, surtout avec les piétons. La vitesse des véhicules est très élevée.

Monsieur LANGLIN rappelle que le refus de priorité d'un piéton engagé est passible d'une amende et d'un retrait de 4 point sur le permis. Si la police municipale constate que la personne refuse délibérément le passage il y a verbalisation et avec maintenant la possibilité de la vidéoverbalisation. Si le fait est récurrent, le signaler à la police municipale.

Peut-on appeler la police municipale pour dénoncer la personne qui a fait une infraction pour qu'elle soit verbalisée ?

Monsieur LANGLIN indique que ce n'est pas possible car le témoin n'est pas assermenté.

La sécurité est-elle comprise le stationnement dangereux ? Monsieur LANGLIN répond par l'affirmative.

Un administré indique que le stationnement de la Valouette est gênant et empêche la visibilité lorsque l'on vient de la rue du 11 novembre.

Nicolas LANGLIN indique qu'il essaie de faire déplacer cet arrêt mais que c'est difficile. Des pistes de réflexions sont engagées comme par exemple neutraliser les places de stationnement devant le self communal pour que puisse s'y garer la Valouette.

Un administré indique que le passage piéton rue du 11 novembre est dangereux ainsi que celui face au square Léon Jouhaux et demande s'il y a une possibilité de vidéo verbalisation.

Monsieur LANGLIN indique que la vidéo verbalisation sert uniquement pour les fautes graves pouvant causer un accident.

Un administré signale les problèmes de stationnement au niveau du collège Chevreul avec le café qui est en face. Il demande si on peut se servir de la caméra de vidéosurveillance qui est installée à l'angle pour verbaliser les personnes qui viennent en contre sens.

Monsieur LANGLIN précise que dans les semaines à venir ils auront la possibilité de verbaliser les sens interdit.

Un administré indique que toutes ces incivilités sont dues à un problème d'éducation.

Monsieur LANGLIN informe de la mise en place d'ateliers pédagogiques de sécurité routière dans les écoles. Il dispense aussi une formation auprès des séniors.

Les jeunes qui menacent les habitants du quartier du Centre, pourquoi ne sont-ils pas interpellés ?

Monsieur LANGLIN indique qu'une réunion publique sera organisée sur la sécurité du quartier le 20 novembre avec le commissaire de police et Valophis-Habitat. Toutefois il précise que s'ils n'ont pas de motif ils ne peuvent les interpellier et invite les riverains à porter plainte pour qu'il puisse agir. Tout a été mis en œuvre pour éviter les nuisances. Des gardes à vue ont été faites, des interdictions de territoire et de la prison pour deux d'entre eux.

Concernant les squattes en centre-ville, quelle solution ? Une fois sur deux le commissariat ne prend pas la plainte.

Monsieur LANGLIN indique qu'il rencontre Valophis pour trouver des solutions.

Pourquoi le poste de police municipal est-il fermé quelques fois à 17 h ?

Monsieur LANGLIN répond que le poste est fermé lorsque toutes les équipes sont en intervention. Toutefois les personnes peuvent appeler le numéro de la police municipale.

Y-a-t-il des patrouilles en vélos ?

Monsieur LANGLIN répond que oui mais pas tous les jours, pour l'instant uniquement deux fois par semaine.

Un administré indique qu'au vu de toutes les difficultés existantes avec 12 policiers municipaux alors que des habitations vont être construites pour des habitants à hauts revenus, il faudra encore plus de policiers pour les protéger.

Monsieur LANGLIN indique qu'avec 19 policiers municipaux, il devrait pouvoir protéger toute la ville.

Monsieur BERSON indique qu'il s'agit de 110 logements pour les nouvelles constructions et qu'il ne faut pas opposer les futures constructions au reste de L'Haÿ-les-Roses. La sécurité sera pour tous.

SANTE :

Monsieur LESSELINGUE indique que la Ville a un projet de partenariat avec le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil pour 12 heures d'ophtalmologie par semaine au centre municipal de santé.

Un administré demande s'il y aura du matériel pour les consultations et s'il s'agira de médecin ou d'interne ?

Monsieur LESSELINGUE précise qu'il y aura les deux et que pour attirer ces ophtalmologistes il y aura une acquisition de matériel financé à 50 % par la Région Ile-de-France. L'investissement sera d'environ 25 000 €.

AUTOROUTE A6 :

Monsieur BERSON informe de la continuité de la pose du revêtement anti-bruit et demande si les riverains ont ressenti une différence au niveau du bruit.

Un administré lui répond qu'à priori il n'y pas de différence.

POLLUTION :

Monsieur BERSON informe que la Ville a rejoint AIRPARIF et que des capteurs ont été installés avenue du Général de Gaulle. Des mesures ont été faites en juin et des mesures complémentaires auront lieu en novembre.

Un administré indique que la meilleure façon de lutter contre la pollution est de planter des arbres. Il faut garder les espaces verts et ne pas couper les arbres.

COLLECTE DES DECHETS VERTS :

Monsieur BERSON informe que la Ville étudie le fait de mettre en place la collecte des déchets verts du fait de l'excédentaire de la taxe d'ordures ménagères.

Un administré demande si ce budget excédentaire pourrait-il aussi signifier une baisse de la taxe d'ordures ménagères et le non ramassage des déchets verts ?

Monsieur BERSON indique que c'est aussi une piste de réflexion. Il informe qu'une sensibilisation au tri sélectif sera faite les 5 et 24 novembre de 16h à 19h à l'angle des rues Jean Jaurès et Aristide Briand.

CHANTIERS CITOYENS :

Monsieur BERSON fait d'une réflexion sur des demi-journées citoyennes sur des chantiers spécifiques à chaque quartier. Exemple, peinture pour la maison de quartier du Petit Robinson. Il propose de refaire la peinture de la salle familiale du bas.

Les propositions peuvent lui être envoyées sur son adresse mail. La première demi-journée se déroulerait courant février.

MARCHE DE NOEL :

Monsieur BERSON indique les dates du prochain marché de Noël soit le 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre.

Une parade sera organisée pour les enfants le samedi soir à 18 h avec les lampions.

Le marché sera délocalisé sur le parc de la Bièvre.

Un appel aux bénévoles est lancé pour tenir le stand des conseils de quartiers.

Des informations complémentaires seront données dans un deuxième temps pour le transport et le stationnement. Les informations seront également relayées dans le journal municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

Problème de bruit et vibrations liés au passage des véhicules entre le 20 et 30 avenue Aristide Briand. Affaissement de la route et dégradations sur les maisons.

Monsieur BERSON indique qu'il est intervenu auprès du Conseil général pour faire avancer ce dossier au plus vite.

Demande de limiter la vitesse à 30km/h avenue Aristide Briand car pas de visibilité.

Rue Eugène Varlin et rue Gabriel Péri. Vitesse excessive des véhicules et prise en sens inverse. Possibilité de videoverbalisation sur cet axe ou mettre la rue Eugène Varlin en sens unique ?

Monsieur BERSON indique qu'un travail est en cours sur le sens des rues sur le plateau ainsi qu'une réflexion sur le stationnement.

Problème de vitesse rue Gabriel Péri ?

Madame NOWAK indique que des courriers ont été envoyés et que des signalements ont été faits à ce sujet à la police municipale.

Concernant la collecte du verre, il serait bien que le magasin Carrefour en reprenne la charge ?

Un administré répond que la récolte du verre apporte des recettes à la Ville et fait baisser la taxe d'ordures ménagères.

Serait-il possible de revoir le système de distribution des sacs de déjection canine ?

Monsieur BERSON indique que ce n'est pas possible car la taille des sacs correspondant aux sacs de poubelles de salle de bain les gens se servaient.

Que va devenir la fontaine sur la square Léon Jouhaux ?

Monsieur BERSON indique qu'elle sera démolie et qu'elle ne fonctionne plus depuis longtemps. Les boulistes auront désormais un emplacement sur la vanne avec des terrains aménagés ainsi qu'une cabane et peut-être des toilettes.

Madame NOWAK communique des numéros de téléphone destinés aux différents besoins des riverains en cas de problèmes.

Problème de frelons asiatiques rue Gabriel Péri. La solution est d'appeler le service de dératisation qui redirige ensuite. Informations sur internet